

Décision portant nomination de l'administratrice provisoire de l'Unité de formation Sciences de la Terre et Environnement du collège Sciences et technologies de l'université de Bordeaux

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu les dispositions du code de l'éducation, et notamment les articles L 711-1, L 712-2, L 713-1 et L713-9 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège Sciences et technologies ;

Vu les statuts de l'unité de formation Sciences de la Terre et environnement (STE) ;

Considérant que la directrice Mme Nadia Sénéchal va être nommée à compter du 19 septembre 2024 en qualité de directrice de l'Observatoire Aquitain des sciences de l'Univers, il y a lieu de désigner un administrateur provisoire qui assurera la direction de l'unité de formation jusqu'à l'élection d'un nouveau directeur ;

DÉCIDE

Article 1 : Nomination

Monsieur Jean-François LATASTE est nommé administrateur provisoire de l'unité de formation Sciences de la terre et environnement du collège Sciences et technologies de l'université de Bordeaux pour gérer les affaires courantes ou présentant un caractère urgent.

Article 2 : Durée

Cette nomination prend effet à compter du 19 septembre 2024 et prendra fin avec la désignation du nouveau directeur de l'unité de formation Sciences de la Terre et environnement du collège Sciences et technologies de l'université de Bordeaux

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision et elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaires de l'université de Bordeaux.

Fait à Talence, le 19 juillet 2024

Dean LEWIS
Président de l'Université de Bordeaux